

La politique de stationnement de la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole

MAIRIE DE  TOULOUSE
www.toulouse.fr

toulouse
métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

La politique de stationnement : une stratégie globale

Une stratégie intégrée dans la politique globale des déplacements de l'agglomération

- Le stationnement intégré dans la politique globale de mobilité de l'agglomération à travers le projet « Mobilités 2020-2025-2030 », valant PDU
- Une stratégie déclinée :
 - Sur le territoire métropolitain
 - Sur le territoire de la commune de Toulouse, via le Plan Local de Stationnement

Une stratégie articulant toutes les modalités du stationnement

- Réflexion articulant les différents types de stationnement :
 - Le stationnement sur voirie : réglementation, emplacements réservés
 - Le stationnement dans les parcs en ouvrages : parking souterrain ou en silo
 - Le stationnement en rabattement : parc-relais
 - Le stationnement privé : le PLUi-H

Des objectifs par typologie d'usagers

Au minimum, à l'échelle de la ville de Toulouse

Catégories	Visiteurs courtes durées	Visiteurs longues durées	Résidents	Professionnels
Objectifs	→ Favoriser le stationnement de courtes durées à proximité des commerces et des services sur voirie et hors voirie	→ Favoriser le report modal → Offrir la possibilité de stationner en amont des zones congestionnées à proximité des transports en commun structurants → Privilégier le stationnement hors voirie	→ Permettre aux résidents de se déplacer autrement qu'en voiture → Permettre aux résidents de stationner leurs véhicules la journée en optimisant le stationnement hors voirie ou sur voirie mais en nombre plus limité.	→ Favoriser le stationnement sur voirie de courtes durées dans le cadre des interventions à domicile, → Faciliter les actes de chargement / déchargement en libérant les emplacements de livraisons

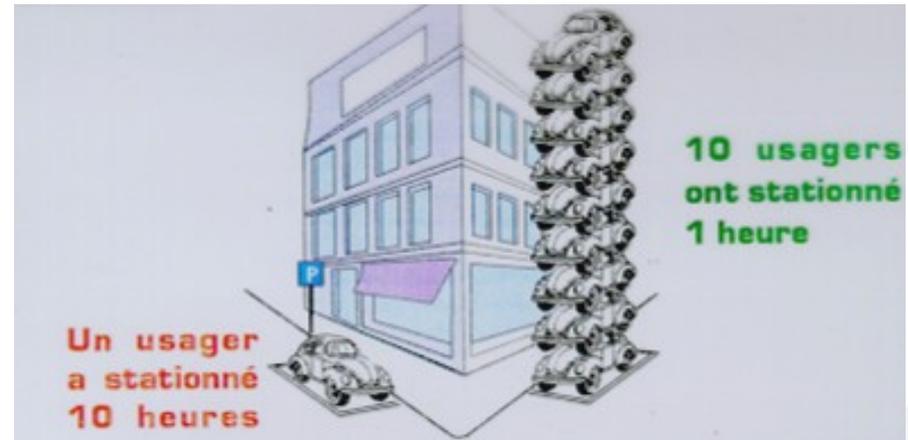
Le stationnement sur voirie à Toulouse

(compétence Ville de Toulouse)

Les objectifs de la politique de stationnement sur voirie

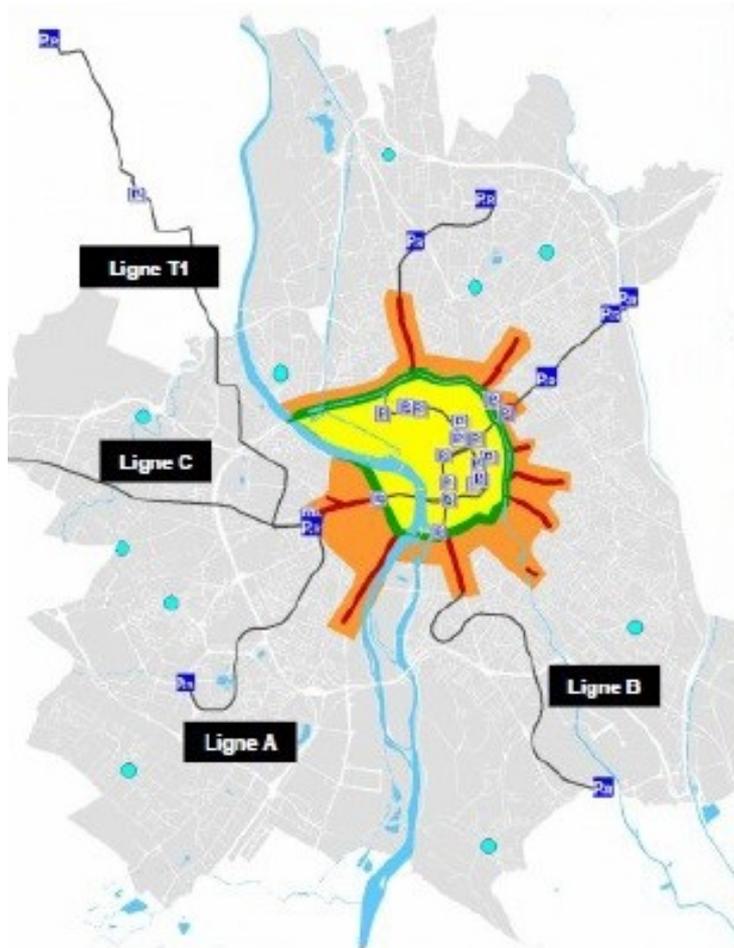
La Ville de Toulouse utilise le stationnement comme un outil au service de la politique globale des déplacements et la qualité des espaces publics

- ➔ Favoriser le report de l'usage de la voiture particulière sur les modes alternatifs, les actifs pendulaires notamment,
- ➔ Favoriser l'accessibilité des commerces, en proposant du stationnement de courte durée pour les visiteurs (2 heures maxi),
- ➔ Libérer l'espace public de la pression automobile pour améliorer la qualité de vie des habitants en confortant le stationnement des résidents.



Un Plan Local de Stationnement mis en œuvre depuis 2005

Le schéma général d'orientation du stationnement sur voirie



Centre ville : Stationnement payant avec tarif préférentiel pour les résidents : (axes rouge et jaune)
Objectifs : Favoriser la rotation et maintenir le stationnement des résidents

Ceinture centre ville : stationnement payant de moyenne durée

Objectifs : Permettre le stationnement de moyenne durée à proximité des grands équipements publics

Axes commerçants hors centre ville: stationnement payant de courte durée avec temps gratuit
Objectifs : Favoriser la rotation à proximité des commerces

Secteur résidentiel hors centre ville soumis à pression : Stationnement payant avec tarif préférentiel pour les résidents
Objectifs : Favoriser le stationnement des résidents et maîtriser le stationnement de longue durée

Cœurs de quartiers (secteur isolé) : Réglementation de très courte durée avec disque européen aux abords des commerces

Actions complémentaires hors voirie : Parc relais parc en ouvrage, offre privée, stationnement spécifique

Le stationnement sur voirie à Toulouse

Les grands chiffres du stationnement sur voirie

- 12 600 places payantes, dont 11 900 ouvertes au stationnement « résidant »
- 34 quartiers « résidants »
- 6800 abonnés « résidants »
- 180 abonnés au dispositif « professionnel de l'urgence »
- 13 zones bleues regroupant 950 places

Présentation du dispositif du stationnement « résidant »

- Le stationnement résidant est ouvert à tout habitant d'une rue payante ou sans offre de stationnement située dans un quartier résidant
- Fonctionnement dit « en pétale » : un abonné peut stationner dans son quartier ou un quartier limitrophe
- Distinction rue rouge (ouvert à partir de 18h) / rue jaune (ouvert 24h/24)
- Limite d'un abonnement par foyer fiscal
- Les tarifs du stationnement résidant :
 - Pour un usage ponctuel : tarif hebdo à 4€, bi-hebdo à 7,50€
 - Pour un usage régulier : tarif annuel à 135€, réduit à 100€ pour les titulaires d'un abonnement annuel en transport collectif

L'application de la réforme nationale

Les objectifs définis par la ville de Toulouse

- Le maintien des objectifs du Plan Local de Stationnement
- Le maintien des tarifs sur voirie de 2017 pour les premières heures
- Une cohérence des différents types de stationnement à l'échelle de la ville : voirie, parc en ouvrage, parc en rabattement
- La modernisation du service public du stationnement
- Une campagne de communication accompagnant la mise en oeuvre

Le maintien de l'exploitation en régie

- Une équipe d'exploitation du parc d'horodateurs (830 horodateurs)
- Une régie du stationnement chargé de la collecte et du recouvrement des recettes
- Un accueil des usagers du stationnement, des professionnels de la livraison et des bornes d'accès
- Les missions de surveillance sont assurées par les ASVP (Police Municipale)
- Création d'un service « RAPO » pour exercer cette nouvelle mission

L'application de la réforme nationale

Des barèmes tarifaires adaptés avec de nouveaux services

- Une meilleure lisibilité avec la réduction à 4 zones tarifaires
- Un FPS unique fixé à 30€, la possibilité d'un FPS minoré n'a pas été retenu
- Une progression tarifaire pour atteindre le montant du FPS de 30 minutes en zone « centre ville », 1 heure dans les trois zones « faubourg »
- De nouveaux services proposés avec les nouveaux barèmes tarifaires
 - Zone « faubourg » : ouverture d'un stationnement de moyenne durée au tarif d'un parc en ouvrage
 - Abonné « professionnel » : création d'un tarif pro à 5€ la journée
- Mise en place du ticket dématérialisé et lancement du paiement par téléphone mobile via l'application Parknow

Communication grand public pour les nouveaux barèmes :

LES TARIFS 2018 PAR ZONE DE STATIONNEMENT

Zone	1h	2h	de 2h à 2h30	au-delà	Stationnement sur voirie autorisé «tarif inchangé»
Zone centre-ville De 9h à 20h	1,50€	3,00€	Majoration tarifaire jusqu'à 30€	Stationnement non autorisé au-delà de 2h30	Majoration tarifaire pour atteindre le FPS à 30€
Zone faubourg commerçant De 9h à 19h*	1,00€ <small>+ 50 min gratuites par 1/2 journée</small>	2,00€	Majoration tarifaire jusqu'à 30€	Stationnement non autorisé au-delà de 3h	Extension de la durée de stationnement sur voirie autorisée : «nouveau service»
Zone faubourg De 9h à 19h	1,00€	2,00€	3h 4,00€	4h 6,00€	Majoration tarifaire jusqu'à 30€
Zone ceinture De 9h à 19h	0,50€	1,00€	3h 1,50€	4h 2,00€	Majoration tarifaire jusqu'à 30€
					Stationnement non autorisé au-delà de 5h

*sauf place Job : 8h à 19h

Au-delà des tranches horaires en bleu, privilégiez le stationnement de votre véhicule dans les parkings publics, les parcs relais ou les parkings privés.

P P+R

Les parcs en ouvrage

(compétence Toulouse Métropole)

Les actions dans les parcs publics délégués

Intégration d'un quota de places pour les résidents dans 7 parcs du centre ville (1570 places)

- Mise en place d'un tarif « résidant » à proximité de leur domicile
 - 75€ / mois pour un véhicule léger (-40%)
 - 30€ / mois pour un deux-roues motorisés (-50%)
- Selon les mêmes conditions d'accès que le dispositif sur voirie
- Deux véhicules motorisés autorisés par foyer
- Mise en place d'un tarif « riverain » à 60€ pour 3 parkings excentrés (non limité par quota)

Mise à disposition de nouveaux parcs publics en ouvrage

- Le parc de **Jean Jaurès 2** en centre ville en cours de construction intégrera des services à la mobilité
- Les **parkings mutualisés de la Cartoucherie** (aux abords du centre ville) qui répondront aux besoins des visiteurs mais également aux résidents et aux activités
 - Mise en place également de services à la mobilité, emplacements pour les utilitaires et un stationnement de pose / reprise
 - L'écoquartier de la Cartoucherie est un quartier sans stationnement sur voirie, uniquement des emplacements spécifiques (livraison, PMR et vélos)



La Cartoucherie

PARKING SILO P1

lot 2,4b ZAC de la cartoucherie à Toulouse

toulouse
métropole

Le stationnement privé

(compétence Toulouse Métropole)

Renforcement de la cohérence Urbanisme / Mobilité à travers le PLUi-H

La définition de 4 secteurs de stationnement, avec comme base :

- Le niveau de desserte en transports en commun :
 - 600 m : métro, téléphérique urbain, gares cadencées
 - 500 m : tramway, arrêts de bus en site propre
- Le taux de motorisation des ménages

Les objectifs poursuivis par les normes de stationnement

- Renforcer la place du stationnement sur l'espace privé
- Agir sur les normes de stationnement des véhicules motorisés à destination : institution de normes plafonds pour les bureaux
- Renforcement de l'offre de stationnement vélo sécurisé
- Encourager les démarches de mutualisations : le règlement permet de tenir compte de la complémentarité d'usage pour établir le nombre de places exigé

Le dispositif « Stationnement A Louer »

Une offre complémentaire de stationnement proposée par les opérateurs sociaux

- Un partenariat entre la Métropole et les opérateurs sociaux résultant d'une réflexion commune
- Un double objectif : réduire la vacance du stationnement privé chez ces opérateurs et proposer une nouvelle offre de stationnement à destination des usagers extérieurs
- Toulouse Métropole met en visibilité, sur une cartographie interactive, des emplacements de stationnement à la location du parc locatif social vacants



- Pour info : 455 places louées en 2017, soit l'équivalent d'un parc en ouvrage

Des outils indispensables

La communication / information

Des documents de communication ciblés

- Un guide du stationnement résidant sur voirie et parc en ouvrage
- Une plaquette de communication spécifique pour chaque faubourg commerçant
- Une plaquette de communication spécifique pour chaque zone bleue
- Une guide sur la réforme nationale du stationnement
- Un site internet dédié : stationnement.toulouse.fr



Présentation et échanges en amont des projets

- En réunion : commission de quartier, bureau de quartier, réunion publique spécifique, concertation avec les professionnels
- Par questionnaires

Un observatoire du stationnement

Un outil pour mieux connaître le stationnement

- Disposer des informations concernant les différents types de stationnement
- Connaître l'offre publique (voirie, parc en ouvrage, P+R, emplacements réservés...)
- Suivre les abonnés du stationnement
- Analyser les pratiques
- Déterminer l'équipement des ménages (motorisation, emplacement privé...)
- Évaluer la satisfaction du service public

Analyser les pratiques pour objectiver les usages

- Objectif : disposer de données objectives pour connaître les pratiques des usagers dans le but de répondre à leurs besoins et d'apporter une réponse appropriée aux dysfonctionnements relevés
- Les principaux indicateurs : taux d'occupation, taux d'illicite, taux de rotation, typologie d'usagers, taux de respect...
- **Perspective : vers un « big data » du stationnement** induite par la dématérialisation des tickets, pour piloter la politique de stationnement et rendre un service public de qualité